

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 AVRIL 2022**

Délibération
n°2022.04.042.B

**Maîtrise d'œuvre pour la
modernisation de l'usine
de production d'eau
potable du Pontil à Touvre
- Avenant 5**

LE QUATORZE AVRIL DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 08 avril 2022

Secrétaire de Séance : François ELIE

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, François ELIE, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Anne-Marie TERRADE à Michel ANDRIEUX,

Excusé(s) : Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Pascal MONIER, François NEBOUT, Anne-Marie TERRADE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.04.042.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU PONTIL A TOUVRE - AVENANT 5

Par délibération n° 156 B du 18 décembre 2014, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la procédure d'appel d'offres restreint concernant la maîtrise d'œuvre pour la modernisation de l'usine de production d'eau potable du Pontil à Touvre

La commission d'appel d'offres du 01 octobre 2015 a attribué le marché au groupement CABINET D'ETUDES MARC MERLIN (mandataire) (69289 LYON) / HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT CENTRE ATLANTIQUE (16000 ANGOULEME) / BUA FREDERIQUE ARCHITECTE (16000 ANGOULEME) / ATELIER DU SABLIER SARL (16120 CHATEAUNEUF SUR CHARENTE), pour un montant de 498 045 € HT réparti de la manière suivante :

- Mission de base : 428 205 € HT
- Missions complémentaires de 1 à 5 : 59 340 € HT
- Prestation supplémentaire OPC : 10 500 € HT

Le coût prévisionnel des travaux était fixé à 13 500 000 € HT (valeur décembre 2013).

Par délibération n° 110 B du 21 décembre 2017, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 ayant pour objet la prise en compte de suggestions techniques imprévues augmentant le coût prévisionnel des travaux, suite aux demandes de l'ARS et de l'hydrogéologue. Les modifications étaient les suivantes :

- le montant des travaux supplémentaires est de plus 5 457 900 € HT.
 - le coût prévisionnel des travaux est passé à 18 957 900 € HT.
 - la rémunération du maître d'œuvre (hors missions complémentaires) est passée à 601 326 € HT.
 - A ce montant s'ajoutent les missions complémentaires et la prestation supplémentaire OPC d'un montant de 69 840 € HT.
- soit un montant global de rémunération de 671 166 € HT

Par délibération n° 119 B du 19 décembre 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 ayant pour objet d'inclure des prestations supplémentaires demandées à l'architecte du groupement de maîtrise d'œuvre, Mme BUA, afin de modifier 3 images d'insertion. Cette rectification a été demandée par Mme le Maire de Touvre pour le dépôt du permis modificatif, pour un montant de 975 € HT, ce qui a porté le montant du marché à 672 141 € HT.

Par délibération n° 2 B du 09 janvier 2020, le bureau communautaire a approuvé un avenant 3 ayant pour objet la réalisation d'un dossier loi sur l'eau complémentaire pour l'usine de Touvre, correspondant aux travaux dans la rivière ainsi que l'approfondissement de la canalisation d'exhaure. Le montant du marché est donc passé à 687 291 € HT.

Par délibération n°104 B du 10 décembre 2020, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°4 ayant pour objet le transfert du marché de Frédérique BUA ARCHITECTE à SARL BUA, ainsi que l'extension de la mission d'accompagnement paysager de l'usine de potabilisation de Touvre à la conception des espaces publics de la route du Pontil dans le cadre de la remise en état des voiries. Le montant du marché est donc passé à 692 091 € HT.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Un nouvel avenant est nécessaire ayant pour objet le point suivant :

- Suite aux modifications sollicitées par l'Architecte des Bâtiments de France sur les aspects extérieurs à l'usine de potabilisation de Touvre, un permis modificatif n°2 doit être réalisé pour mettre en conformité le permis de construire, générant un travail supplémentaire de l'Architecte SARL BUA (2 jours de travail pour un montant total de 1 260 € HT).

Les modifications principales sont les suivantes :

- Le bardage supplémentaire pour « cacher » le skydome à partir de l'église,
- Le bouchardage des murs matricés
- Changement du RAL des menuiseries extérieures et serrureries
- Clôture :
 - Coté talus SNCF : grillage en panneaux rigide 2 ml vert sur soubassement béton
 - Le contour restant : changement de RAL et passage de la clôture à 2 mètres, dans le cadre des recommandations VIGIPIRATE

Les prestations supplémentaires de l'avenant n°5 s'élèvent à 1 260 € HT

Le montant du marché passe donc de 692 091 € HT à 693 351 € HT. L'augmentation du marché s'élève à 39,21% par rapport à son montant initial de 498 045 € HT

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 14 avril 2022,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 5 au marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la modernisation de l'usine de production d'eau potable du Pontil à Touvre attribué au groupement CABINET D'ETUDES MARC MERLIN (mandataire) (69289 LYON) / HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT CENTRE ATLANTIQUE (16000 ANGOULEME) / BUA FREDERIQUE ARCHITECTE (16000 ANGOULEME) / ATELIER DU SABLIER SARL (16120 CHATEAUNEUF SUR CHARENTE), ayant pour objet une 2^{ème} modification du permis de construire pour un montant en plus-value de 1 260 € HT

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au Budget Annexe EAU POTABLE, dans le cadre de l'opération 37200901.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Recu à la préfecture de la Charente le :</u>	<u>Affiché le :</u>
19 avril 2022	19 avril 2022



Direction des Ressources
Service commun de la commande publique
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

**MAITRISE D'OEUVRE COMPLETE POUR LA MODERNISATION DE L'USINE DE
PRODUCTION D'EAU POTABLE DU PONTIL A TOUVRE – MARCHÉ N°15-06**

Appel d'offres restreint

Avenant n°5

IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHÉ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

Représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération n° 42B du bureau communautaire en date du 14 avril 2022.

TITULAIRE DU MARCHÉ

■ **MANDATAIRE :**

CABINET D'ETUDES MARC MERLIN

Siège social : 6 rue Grolée - 69289 LYON Cedex 02

Représenté par Monsieur Sylvain GROUAS, responsable du pôle Nord Gironde Charentes Limousin

■ **CO-TRAITANTS :**

➤ HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT CENTRE ATLANTIQUE

Siège social : 23 rue de Paris - 16000 ANGOULEME

Représenté par Monsieur SCHAAL Claude, Gérant

➤ SARL BUA :

Siège social : 36 avenue de la Gare - 16210 CHALAIS

Représenté par Monsieur BEILLARD, Architecte DPLG

➤ ATELIER DU SABLIER SARL

Siège social : Le Cruzeau - 16120 CHATEAUNEUF SUR CHARENTE

Représentée par Madame ESCAVI Anaïs, Co-Gérante paysagiste

IMPUTATION BUDGETAIRE

Budget annexe Eau Potable - AP n°76 2009-01

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHÉ

Date de signature du marché : 10 novembre 2015

Date de notification du marché : 16 novembre 2015

N° du marché : 15-06

MONTANT DU MARCHÉ INITIAL

Le montant de la mission de maîtrise est 498 045,00 € HT réparti de la manière suivante :

- Mission de base : 428 205,00 € HT
- Missions complémentaires de 1 à 5 : 59 340,00 € HT
- Prestation supplémentaire OPC : 10 500,00 € HT

Le coût prévisionnel des travaux était fixé à 13 500 000,00 € HT (valeur décembre 2013).

AVENANTS PRECEDENTS

→ AVENANT N°1 :

Par délibération n° 110B du 21 décembre 2017 le bureau communautaire avait approuvé un avenant n°1 ayant pour objet la prise en compte les suggestions techniques imprévues augmentant le coût prévisionnel des travaux, suite aux demandes de l'ARS et de l'hydrogéologue mandaté par cette dernière. Les modifications étaient les suivantes :

- le montant des travaux supplémentaires s'élevait désormais à 5 457 900,00 € HT.
- le coût prévisionnel des travaux était passé à 18 957 900,00 € HT.
- la rémunération du maître d'œuvre (hors missions complémentaires) était passée à 601 326,00 € HT.
- A ce montant s'ajoutait les missions complémentaires et la prestation supplémentaire OPC d'un montant de 69 840,00 € HT.

soit un montant global de rémunération de 671 166,00 € HT.

Le montant du marché passait donc de 498 045,00 € HT à 671 166,00 € HT soit une augmentation de 34,76 % par rapport au montant initial du marché.

→ AVENANT N°2 :

Par délibération n° 119B du 19 décembre 2019 le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 ayant pour objet d'inclure des prestations supplémentaires demandées à l'architecte du groupement de maîtrise d'œuvre, Mme BUA, afin de modifier 3 images d'insertion. Cette rectification a été demandée par Mme le Maire de Touvre pour le dépôt du permis modificatif, pour un montant de 975,00 € HT.

Le montant du marché passait donc de 671 166,00 € HT à 672 141,00 € HT soit une augmentation de 34,96 % par rapport au montant initial du marché de 498 045,00 € HT.

→ AVENANT N°3 :

Par délibération n°2020.01.002B du 9 janvier 2020, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 ayant pour objet la réalisation d'un dossier loi sur l'eau complémentaire pour l'usine de Touvre, correspondant aux travaux dans la rivière ainsi que l'approfondissement de la canalisation d'exhaure.

Le montant du marché passait donc de 672 141,00 € HT à 687 291,00 € HT soit une augmentation de 38 % par rapport à son montant initial.

→ AVENANT N°4 :

Par délibération n°2020.12.104.B du 10 décembre 2020, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°4 ayant pour objet le transfert du marché de Frédérique BUA ARCHITECTE à SARL BUA, ainsi que l'extension de la mission d'accompagnement paysager de l'usine de potabilisation de Touvre à la conception des espaces publics de la route du Pontil dans le cadre de la remise en état des voiries.

Le montant du marché passait donc de 687 291,00 € HT à 692 091,00 € HT soit une augmentation de 38,96 % par rapport à son montant initial.

OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT N°5

Réalisation d'un permis de construire modificatif n°2

Suite aux modifications sollicitées par l'Architecte des Bâtiments de France sur les aspects extérieurs à l'usine de potabilisation de Touvre, un permis modificatif n°2 doit être réalisé pour mettre en conformité le permis de construire ; générant un travail supplémentaire de l'Architecte SARL BUA (2 jours de travail pour un montant total de 1 260 € HT).

Les modifications principales sont les suivantes :

- ✓ Le bardage supplémentaire pour « cacher » le skydome à partir de l'église,
- ✓ Le bouchardage des murs matricés
- ✓ Changement du RAL des menuiseries extérieures et serrureries
- ✓ Clôture :
 - Coté talus SNCF : grillage en panneaux rigide 2 ml vert sur soubassement béton
 - Le contour restant : changement de RAL et passage de la clôture à 2 mètres, dans le cadre des recommandations VIGIPIRATE

Les prestations supplémentaires de l'avenant n°5 s'élèvent à 1 260 € HT.

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Montant initial du marché :	498 045,00 € HT
Montant de l'avenant 1 :	173 121,00 € HT
Montant de l'avenant 2 :	975,00 € HT
Montant de l'avenant 3 :	15 150,00 € HT
Montant de l'avenant 4 :	4 800,00 € HT
Montant du présent avenant :	1 260,00 € HT

Nouveau montant du marché : 693 351,00 € HT

Le montant du marché passe donc de 692 091 € HT à 693 351 € HT. L'augmentation du marché s'élève à 39,21% par rapport à son montant initial.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

PIECES ANNEXES

Les pièces annexes jointes au présent avenant sont :

- Nouvelle répartition des honoraires par élément de mission et par cotraitant

SIGNATURES

Fait en un seul original à _____, le _____
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur
Pour le Président, par délégation,
Le conseiller délégué, membre du bureau

Monsieur Bertrand GERARDI